

Communiqué

L'importance de la santé bucco-dentaire

La santé bucco-dentaire renvoie à la santé de vos dents et de votre bouche. Conserver une bonne santé bucco-dentaire, c'est prévenir les caries et les maladies des gencives.

Il y a des indications de plus en plus claires selon lesquelles négliger ses dents et ses gencives, particulièrement chez les personnes âgées, peut causer des infections qui peuvent être liées à des maladies comme le diabète, le cancer de la bouche et les maladies du cœur et du système respiratoire.

En conservant l'habitude que vous avez prise étant plus jeune de vous brosser les dents et d'utiliser la soie dentaire, vous contribuez à une bonne santé bucco-dentaire. De plus, des visites périodiques chez le dentiste peuvent aider à détecter des maladies graves comme le cancer de la bouche. Les personnes de plus de 40 ans courent un risque accru de souffrir d'un cancer de la bouche; une croissance anormale de cellules qui se développe dans la cavité buccale notamment les lèvres, la langue,

l'intérieur des joues, la voûte du palais, le plancher buccal et les tissus des gencives et des dents. Par conséquent, conserver une bonne santé buccodentaire demeure important pour les personnes âgées et celles qui portent des prothèses amovibles.

Étant donné que l'incidence du cancer de la bouche est plus élevée chez les personnes âgées, si vous vous occupez d'un parent âgé, demandez à votre dentiste de quelle façon vous pouvez contribuer au maintien de sa santé bucco-dentaire. Des visites périodiques chez le dentiste permettent de détecter notamment des problèmes éventuels de médecine orale à un stade précoce.

Voici quelques conseils pour conserver une bonne santé bucco-dentaire :

- Se brosser les dents et utiliser la soie dentaire régulièrement
- Nettoyer soigneusement ses prothèses amovibles
- Visiter son dentiste à intervalles réguliers

Soyez prévoyant – Demandez à votre dentiste de soumettre un plan de traitement (détermination préalable des prestations)

Si vous comptez recevoir un traitement ou des services dentaires dont le coût prévu est supérieur à 300 \$, nous vous recommandons de demander à votre cabinet dentaire de soumettre un plan de traitement à la Sun Life. La Sun Life vous enverra une estimation pour vous faire savoir quelle partie du coût du traitement prévu est couverte au titre du RSDP et quelle partie du coût vous devrez assumer.

Bien que nous vous encourageons à soumettre un plan de traitement pour les services dentaires dont le coût prévu est supérieur à 300 \$, veuillez noter que les demandes admissibles ne seront pas refusées parce que vous n'avez pas soumis un tel plan.

Un plan de traitement est valide pour une période de 180 jours à compter de la date indiquée sur le formulaire « Estimation des prestations » que vous a remis la Sun Life. Bien qu'un plan de traitement indique qu'un traitement ou un service est admissible, des limites ou des contraintes de temps peuvent s'appliquer. Par exemple, les frais de scellement des puits et des fissures sont ouverts au titre du RSDP pour les enfants admissibles âgés de moins de 15 ans. La Sun Life peut déterminer qu'un tel traitement est couvert si votre enfant n'a pas encore 15 ans, mais le traitement ne sera pas remboursé s'il a été reçu après le quinzième anniversaire de votre enfant.

DANS CE NUMÉRO :

- L'importance de la santé bucco-dentaire
- Demandez à votre dentiste de soumettre un plan de traitement
- Présentation rapide des demandes de règlement signifie paiement rapide
- Protection des renseignements personnels au moyen de la messagerie sécurisée

Le saviez-vous...

- À la fin de 2010, le RSDP comptait 213 131 participants.
- À la fin de 2010, les coûts du régime s'élevaient à environ 125 000 000 \$. Ce montant inclut les prestations versées, les frais administratifs et les taxes.
- En 2010, la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie a traité environ 756 000 demandes de règlement et a évalué plus de 101 000 plans de traitement.
- Parmi les services couverts par le régime, voici les trois qui ont été les plus utilisés en 2010 :
 - Les services de diagnostic, comme les examens et les radiographies;
 - Les soins de parodontie, comme le détartrage et l'aplanissement des racines;
 - Les restaurations mineures, comme les obturations et les extractions de dents.



Présentation rapide des demandes de règlement signifie paiement rapide

Il est important que vous envoyiez vos demandes de règlement à la Sun Life dès que possible afin qu'elles puissent être traitées rapidement. Il faut présenter les demandes de règlement dans les 15 mois suivant la date où les frais ont été engagés pour avoir droit aux prestations.

Présentation d'une demande de règlement

Les demandes de règlement de frais dentaires peuvent être présentées de trois manières :

1. Si le cabinet de votre dentiste est en mesure de transmettre vos demandes de règlement directement à la Sun Life par voie électronique, le règlement sera traité de façon plus rapide et efficace et ce, sans que vous ayez à présenter une demande de règlement papier.
2. Vous pouvez présenter vos demandes en remplissant le formulaire papier de demande de règlement du RSDP.
*Après avoir traité votre première demande, la Sun Life vous fera parvenir un formulaire personnalisé de demande de règlement du RSDP. Nous vous encourageons à utiliser le formulaire personnalisé du RSDP, car il contient des renseignements personnels préimprimés, notamment votre nom et votre numéro de certificat. Tout en étant pratique, il simplifie le traitement de vos futures demandes de règlement. La Sun Life accepte également les formulaires standard que pourrait vous remettre votre dentiste.
3. Vous pouvez présenter vos demandes de règlement par Internet en vous rendant sur le site Web sécurisé de la Sun Life à l'adresse www.sunlife.ca/rsdp. Une fois que vous avez accédé au site Web des Services aux participants, vous pouvez demander en ligne le remboursement de vos frais dentaires en cliquant sur l'option «Remplir une demande de règlement» sous la rubrique Liens rapides de la page de renseignements sur les règlements groupe.

Des écrans conviviaux guident votre démarche, étape par étape. La transmission de vos demandes de règlement de frais dentaires par Internet vous permet de bénéficier des avantages suivants :

- le traitement de votre demande et le calcul du remboursement sont effectués en temps réel;
- vous recevez en ligne un message vous indiquant la situation de votre demande;
- les prestations sont versées directement dans votre compte bancaire.

Inscrivez-vous aujourd'hui pour pouvoir accéder au site Web des Services aux participants du RSDP!

Si vous n'avez pas encore de code d'accès ni de mot de passe pour accéder aux renseignements relatifs au RSDP en ligne, sachez que l'inscription est simple! Rendez-vous à l'adresse www.sunlife.ca/rsdp et cliquez sur Avez-vous besoin d'un code d'accès? Inscrivez-vous! Et suivez les directives. La Sun Life vous enverra votre mot de passe par la poste.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez communiquer avec la Sun Life au 1-888-757-7427 ou au 613-247-5100 dans la région de la capitale nationale.

Afin de nous aider à protéger l'environnement et à réduire nos coûts d'impression, vous êtes invité à consulter le communiqué du RSDP en ligne. Sélectionnez l'option sans papier pour «prendre le virage vert»!

Le RSDP est administré par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, pour le compte du gouvernement du Canada. Ce bulletin ne présente que des renseignements d'ordre général. En cas de divergence entre les renseignements qu'il contient et le texte du Règlement du RSDP, c'est ce dernier qui prévaut. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le livret du participant ou communiquer avec le centre de service à la clientèle du RSDP, à l'un ou l'autre des numéros suivants : 1 888 757-7427 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord) ou 613 247-5100 (si vous appelez de la région de la capitale nationale).



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org Cert no. SW-COC-001506
© 1996 Forest Stewardship Council



Protection des renseignements personnels au moyen de la messagerie sécurisée

Le 1^{er} novembre 2010, la Sun Life a mis en place une nouvelle protection sur le site Web des Services aux participants. Le système de messagerie sécurisée vous permet de communiquer de façon confidentielle avec la Financière Sun Life concernant les questions que vous pourriez avoir au sujet de votre protection en matière de soins dentaires. Les messages que vous envoyez et recevez ne transitent pas par Internet sous forme de courriels non protégés. Vos messages

demeurent plutôt dans l'environnement protégé du site Web de la Sun Life et ne peuvent être consultés que par vous lorsque vous ouvrez une session sur le site Web des Services aux participants à l'adresse www.sunlife.ca/rsdp au moyen de votre code d'accès et de votre mot de passe. Si vous fournissez votre adresse électronique quand vous envoyez un message sécurisé, nous vous informerons lorsque vous pourrez consulter notre réponse sur notre site Web sécurisé.

Pour de plus amples renseignements, consultez votre livret «Régime de services dentaires pour les pensionnés» (RSDP).

Si vous avez des questions au sujet de votre protection en matière de soins dentaires, le livret du participant et les règles du régime peuvent vous aider. Vous pouvez vous procurer le livret en ligne à l'adresse www.tbs-sct.gc.ca ou www.sunlife.ca/rsdp.